

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 AVRIL 2009  
tenue sous la présidence de M. J. LOCHER

\*\*\*\*\*

Présents	:	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
			C.	BISANTI	" "
			M.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
		Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
		MM.	P-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
			F.	FLORINETTI	" "
		Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
			A.-C.	IGLEHART-RIBAUZ	" "
		MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
			C.	LIBEREK	" "
			J.	LOCHER	" "
		Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
			C.	OTHENIN-GIRARD	" "
		MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
			F.	REVERDIN	" "
			L.	RIVOIRE	" "
		Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
			M.	SOMMER	" "
		M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
		Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
			H.	WYSS	" "
		MM.	E.	BIEDERMANN	Maire
			F.	WALPEN	Conseiller administratif
		Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
		MM.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
			P.	RICO	Resp. Finances/Comptabilité
Excusés	:	Mmes	B.	HUNKELER DYLA	Conseillère municipale
			G.	SALERNO	" "
			C.	TIERCY	" "
		MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
			R.	NAGGAR	" "

Public : 5 personnes

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN/Mélissa JACQUERIOZ

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2009 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
  - 4.1 Désignation de 70 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2010;
  - 4.2 Participation de la ville de Chêne-Bougeries aux frais d'élaboration du PLQ "Le Nouveau Prieuré" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 105'300.--);
  - 4.3 PLQ N° 29410 - chemin de la Bessonnette - construction de collecteurs EP/EU : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 217'000.--);
  - 4.4 Rénovation de l'entrée du parc Stagni et réaménagement de la déchetterie verte sise dans le périmètre de la mairie : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 293'000.--);
  - 4.5 Chêne-Bougeries/route Jean-Jacques Rigaud (Enquête publique N° 1632) - Projet de modification des limites de zones N° 29699-511 : préavis -
- 5) Présentation des comptes 2008 de la commune -
- 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations (*huis clos*).

\* \* \* \* \*

Le Président ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-es. Il salue les personnes dans le public.

### **1) Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2009**

Aucune remarque n'étant formulée, le Président met au vote le procès-verbal.

- Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2009 est approuvé par 16 voix pour et une abstention.

### **2) Communications du Bureau**

Le Président a une seule communication, à savoir que le Bureau a reçu, lors de sa dernière séance, Mme Lorena Bolognino, laquelle a été engagée pour être affectée au secrétariat du Conseil municipal. Il a pu lui exprimer de vive voix, au nom des groupes respectifs, ce qui était attendu d'elle. Les échanges qui ont eu lieu par voie informatique, ces dernières semaines, sont de très bon augure.

../..

### 3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Biedermann, Maire.

M. Biedermann informe en premier lieu que des problèmes de condensation survenus sous le chéneau encaissé situé à la périphérie du bâtiment de la mairie ont entraîné la pourriture du plafond de l'avant-toit. Le Conseil administratif a décidé d'initier sans plus attendre des travaux à caractère urgent, ceci pour un montant estimé à CHF 45'000.--. Ce montant comprend la pose de l'échafaudage, des travaux de ferblanterie, de couverture, de charpente et de peinture.

#### Bâtiments

Suite à l'affaissement d'une canalisation de liaison EU à proximité du bâtiment des Parcs et Promenades, le Conseil administratif a ordonné des travaux pour un montant de CHF 18'000.--.

#### Mobilités-nature-environnement

Le Conseil administratif a décidé de donner mandat aux Services Industriels de Genève (SIG) pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'assainissement secondaire communal, ceci pour un montant de CHF 23'000.-- en 2009. Ces travaux étaient auparavant effectués par une société privée.

Le Conseil administratif a également décidé de renouveler une convention de prêt en vigueur depuis 1981 entre l'Etat de Genève et la ville de Chêne-Bougeries, concernant les parcelles 1678 et 1679 sises à hauteur des numéros 138-140 route de Florissant. En conséquence, la promenade des "Crêts-de-Florissant" continuera d'être entretenue par les collaborateurs du service des Parcs et Promenades.

En contrepartie de l'installation sur les chemins privés du Mont-Blanc, des Arpillières et des Voirons, de luminaires 2-tons recommandés par la commune, le Conseil administratif a décidé de la prise en charge des frais d'entretien et de consommation électrique de ces mêmes luminaires.

Le Conseil administratif a accepté, le 31 mars 2009, une offre de la société Urbaplan relative à une étude pour les mesures acoustiques demandées sur l'axe routier Jean-Jacques Rigaud/chemin de la Gradelle, ceci pour un montant hors taxes de CHF 5'000.--.

Diverses propositions de gestion permettant de formuler une stratégie communale cohérente en termes de stationnement ont été présentées aux membres de la commission Mobilités-nature-environnement lors de la séance du 31 mars 2009.

#### Concept Sapeurs-pompiers XXI

Il a été formellement mis fin, par avenant dûment signé par les autorités et les commandants du feu concernés, à la convention de partenariat Coligny-Vandoeuvres-Chêne-Bougeries (ColVanChe).

## Divers

Le Conseil administratif a donné son accord à l'installation d'une nouvelle cabine PUS dans la station de relevage située au chemin de Conches, permettant ainsi une extension du réseau VDSL sur l'ensemble du territoire communal.

Le Président remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen informe

## Personnel

Dans le cadre de la convention existante entre l'Hospice Général et la ville de Chêne-Bougeries concernant la mise à disposition de personnel, 3 collaborateurs recrutés par l'intermédiaire de l'Unité d'insertion-réinsertion débuteront leurs activités le 6 courant. Il s'agit de M. Manuel Monteiro, lequel effectuera un nettoyage matinal entre 7h. et 9h. des préaux des écoles de Chêne-Bougeries; de M. Joseph Vénal Ferdinand qui sera chargé de promouvoir le tri sélectif des déchets dans divers emplacements communaux. A cet égard, M. Ferdinand sera présent le matin, sauf le mercredi, entre 10h. et 12h. à la déchetterie de Conches, puis entre 16h. et 18h. à la déchetterie de Mirany, ainsi qu'à la déchetterie verte du Parc Stagni le samedi entre 14h. et 16h. M. Kbim Toska se joindra quant à lui à M. Ferdinand de 13h. à 16h. à cette même déchetterie verte située dans le périmètre de la mairie.

Cette présence incitative devrait contribuer significativement à la diminution du tonnage des déchets verts, dans l'attente de la mise en place de mesures de contrôle d'accès.

Ces 3 nouveaux collaborateurs sont mis à disposition de la ville de Chêne-Bougeries par l'Hospice Général pour une durée de 6 mois.

Comme déjà annoncé aux membres de la commission Finances, le Conseil administratif a mis fin, au 31 mars 2009, aux rapports de service liant M. Antonio Muratel, secrétaire adjoint, responsable des Finances et des Ressources humaines, à la ville de Chêne-Bougeries.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé de nommer M. Pedro Rico, présent ce soir, responsable du service Finances et comptabilité. Cette nomination a entraîné un remaniement de l'organigramme de l'administration communale. Ainsi, l'échelon "secrétariat général" figurant dans le vademecum établi en novembre 2004 avec l'aide du cabinet G2 Conseils se compose désormais d'un secrétaire général et d'un secrétaire adjoint, responsable du service technique.

Une ouverture de poste concernant l'intendance de la salle communale Jean-Jacques Gautier a fait l'objet d'une publication dans la FAO et la Tribune de Genève, en date du 25 mars dernier.

Pour le reste, notons encore que le groupe de projet issu de la commission du personnel traitant de la problématique des descriptions de fonctions a poursuivi ses travaux. A cet égard, la dernière séance du 20 mars a permis de procéder à une relecture exhaustive de l'ensemble de ces descriptions et de procéder à une pondération des critères et sous-critères d'évaluation de ces dernières.

En ce qui concerne nos agents de sécurité municipale, le Conseil administratif a décidé de conduire une analyse visant à l'optimisation de l'organisation des services municipaux en charge de la sécurité, cette dernière étant entendue au sens large. Cela comprend tant la prévention que les tâches de police de proximité, de sécurité incendie ou encore la présence sécurisante.

L'objectif premier de cette analyse consiste à établir une politique municipale clairement définie en matière de sécurité. Une approche holistique sera mise en œuvre afin de prendre en compte le continuum existant entre prévention et sanction, ceci tout en intégrant l'ensemble des acteurs en présence dont les modes d'action se veulent complémentaires.

Pour ce faire, une analyse approfondie de la situation actuelle sera entreprise par l'intermédiaire de la société Team Consult à laquelle mandat a été donné pour un montant de CHF 38'000.--.

Le Conseil administratif a décidé de faire l'acquisition d'un radar préventif pour un montant TTC de CHF 5'186.--, auquel s'ajoute l'achat d'un trépied pour un montant de CHF 1'570.--.

Le Conseil administratif a chargé le chef de poste ASM d'établir une planification géographique de l'utilisation des radars préventifs, étant entendu que ces derniers devront dorénavant être constamment déployés sur le territoire communal.

Interpellé concernant des problèmes d'accessibilité à l'école et aux commerces situés en arcade le long de la rue de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a rappelé aux agents de sécurité municipale que les dispositions en vigueur de la LCR doivent impérativement être appliquées dans le secteur, ceci nonobstant des travaux en cours. A cet égard, il ne saurait être toléré que des usagers stationnent librement sur les trottoirs situés dans cette même rue de Chêne-Bougeries.

### Aménagement et Urbanisme

En vue de donner réponse à la Commission Cantonale de Nomenclature, le Conseil administratif a donné mandat pour une recherche historique concernant la dénomination d'une nouvelle voie de communication à créer dans le cadre du PLQ 29489 (chemins Puthon/Falletti).

Concernant le recours formé par la commune contre l'arrêté du DCTI du 25 juin 2008 approuvant l'inscription à l'inventaire des bâtiments A339 et A346, le Tribunal administratif a ordonné une jonction de cette cause avec le recours de la SI chemin de Grange-Canal 8, propriétaire du bâtiment A339.

En ce qui concerne le suivi du Plan directeur communal, tous les groupes représentés, à savoir par Mme Sommer et MM. Favarger, Karr, Locher et Reverdin, se sont réunis 8 fois. Les fiches annoncées ont été validées et celle relative à la "Garden city" a fait l'objet d'une séance spéciale, ceci à satisfaction de tous les participants.

### Finances

Concernant les comptes de fonctionnement 2008 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, il convient de préciser que, suite à l'absence depuis le 8 octobre 2008 de M. Antonio Muratel, secrétaire adjoint, responsable des

Finances et des RH, il a dû être fait appel à nouveau cette année à la Fiduciaire Antoine Gautier afin d'établir dans les meilleurs délais la comptabilité de la Fondation. Dans la mesure où il n'est pas envisageable que la fiduciaire citée établisse un rapport de révision, il a été proposé de désigner la Société Fiduciaire et de Gérance (SFG) comme organe de révision pour ce qui concerne les seuls comptes 2008 de la Fondation.

Les comptes 2009 seront établis par notre service Comptabilité et la Fiduciaire Antoine Gautier, ceci comme souhaité par le Conseil municipal.

Le Président remercie M. Walpen et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

### Ecoles

En réponse à un courrier daté 30 janvier 2009 de Mme Séverine Marti et de M. Frédéric Heiz, respectivement directrice d'établissement Chêne-Bougeries/Conches/De-La-Montagne, et directeur d'établissement Gradelle/Belvédère/De Haller/Plateau De Haller, le Conseil administratif a décidé de fournir des tee-shirts chasubles destinés à "habiller" les élèves lors de manifestations sportives ou autres; 50 tee-shirts par école seront fournis.

En réponse à une demande de l'APEC, le Conseil administratif a décidé de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente de l'école du Belvédère pour des cours dispensés par l'école Tatou "autoprotection et prise de confiance en soi", afin d'enseigner à nos enfants comment se protéger contre des rackets, enlèvements, agressions ou abus sexuels, par des techniques simples d'autoprotection.

A la suite de la réunion, le 30 janvier, des magistrates en charge de la petite enfance des Trois-Chêne, une version remaniée de la charte politique intercommunale de la petite enfance, de même que les grands principes d'une future convention intercommunale, ont été présentés aux membres des trois commissions Petite-enfance/Jeunesse/Ecoles des communes chénoises le 17 février 2009.

Suite aux intrusions répétées d'une personne dans les vestiaires de la piscine du Belvédère, il a été demandé aux classes d'utiliser désormais et exclusivement la porte d'entrée principale de l'établissement scolaire pour accéder au bassin de la piscine, la porte d'accès direct à la piscine étant fermée.

Concernant l'espace de vie infantine Fondation La Maternelle, une subvention de CHF 13'750.-- a été accordée par le Fonds d'équipement communal (FEC) à Chêne-Bougeries pour l'année 2008.

### Centre de Rencontres et de Loisirs - FASE

Suite aux divers problèmes d'encadrement survenus au CRL, une séance de travail a eu lieu le 12 mars en présence de Mme Djamila Zuber, présidente du CRL et de M. Claude Dupanloup, secrétaire général de la FASE.

La séance du 16 mars du Comité de gestion du CRL, en présence de Mme Bisanti, a également été consacrée à cette même problématique. Puis, une séance a réuni le 19 mars l'ensemble des animateurs et moniteurs, ceci en présence à nouveau de

M. Claude Dupanloup, secrétaire général de la FASE et de Mme Nadia Mayor, représentante de la FCLR.

A cette occasion le comité a souhaité rappeler les règles et les obligations qui sont celles qui découlent des responsabilités et du cahier des charges de chacun, notamment les règles de base en matière de prise en charge des enfants. Un rapport est attendu de M. Luis Perez, coordinateur des animations.

Pour le reste, une analyse de la répartition des temps de travail de l'équipe d'animation aura lieu prochainement sous la conduite de Mme Maître, responsable RH de la FASE. De nouveaux cahiers des charges devraient être établis. Le projet institutionnel sera également remanié.

### Travail social hors murs

Mme Grandjean-Kyburz signale la mise sur pied, à la demande des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), d'un chantier éducatif d'une durée d'une semaine (4 heures par jour) réunissant 5 jeunes en rupture de Chêne-Bougeries, âgés de 16 à 20 ans, ceci au courant de l'automne. Ces jeunes sont appelés à procéder, sous les auspices d'un TSHM, aux travaux de creuse notamment permettant la réalisation d'un étang biotope dans le parc Stagni.

### Divers

Le Conseil administratif a décidé d'associer à nouveau la ville de Chêne-Bougeries à la Fête des Voisins du 26 mai 2009. En conséquence, une cotisation de 300.-- Euros sera versée à la Fédération européenne de solidarité de proximité. Le matériel promotionnel reçu en contrepartie sera remis aux divers organisateurs de cette fête dans les divers quartiers de la commune.

### Culture

Mme Grandjean-Kyburz annonce le bilan des dernières manifestations :

- **L'exposition Michel Grandjean**, organisée du 19 février au 1<sup>er</sup> mars 2009, a reçu un nombre important de visiteurs.

M. Grandjean a eu l'opportunité de vendre plusieurs toiles; le produit de ces ventes est versé généreusement à Médecins sans frontières. Par ailleurs, l'artiste a offert 2 œuvres à la commune. Ces dernières ont rejoint le fonds de décoration communal et sont actuellement exposées à l'Espace Nouveau Vallon.

- **Le festival Marionnettes et Cie**, les 14 et 15 avril, a connu une édition exceptionnelle, malgré la "concurrence" que pouvait lui faire le Festival de cirque organisé à l'occasion des 20 ans du Théâtre Cirque.

En effet, nous avons enregistré 956 entrées, contre 559 en 2008 et 784 en 2007.

La couverture médiatique de cet événement a été excellente.

Fort de ce succès, la commission Culture a, sans hésiter, reconduit cette manifestation en 2010, dont l'organisation est maintenant parfaitement rodée.

- La commission Culture a décidé de ne pas reconduire en 2009 la Fête du Renouveau. Au préalable, ladite commission a reçu une délégation du Comité de Fête lors de sa séance du 30 octobre 2008, au cours de laquelle il a été admis que les délais pour

mettre sur pied une fête en 2009 étaient beaucoup trop courts. Lors de sa séance du 22 janvier 2009, la commission Culture a examiné les possibilités de reconduction de cette fête en 2010. A cette occasion, elle a reconnu le travail important et l'engagement sans faille des membres du Comité d'organisation ainsi que des associations communales durant toutes les éditions de la Fête du Renouveau. Cependant, elle a dû constater que certains membres du Comité cité ne désiraient plus s'investir comme par le passé et que le problème du statut juridique de la fête n'avait pas été réglé. Pour toutes ces raisons, la commission Culture a donc décidé de ne pas reconduire la Fête du Renouveau.

Néanmoins, parfaitement conscients de l'importance des associations dans la vie culturelle communale, les membres de la commission Culture et moi-même avons invité ces dernières, ainsi que les membres du Comité de la Fête du Renouveau, à participer à un repas le jeudi 19 mars 2009. A cette occasion, les organisateurs du **festival pour enfants Bim Bada Boum**, soutenu par la commune, ont expliqué le thème, l'esprit, l'organisation et le déroulement de la manifestation prévue en 2009. Le but de cette réunion était de créer une synergie entre les organisateurs du festival et les associations communales, dont certaines d'entre elles pourraient être intégrées dans la programmation du festival.

- Du 17 au 28 mars, à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du **Théâtre Cirque**, après Chêne-Bourg et avant Thônex, Chêne-Bougeries a accueilli sur la place Audéoud trois chapiteaux où se sont déroulés divers spectacles de cirque proposés par plusieurs compagnies. La couverture médiatique a été exceptionnelle.
- Suite à la séance des commissions Culture des Trois-Chêne du 19 février, il a été décidé de donner mandat à un avocat afin de défendre les communes concernées dans le litige qui les oppose au collectif "Affichage sauvage", suite à la destruction alléguée d'une de leurs œuvres, ceci figurera aux comptes 2009.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous :

- Le 7 avril, à 18h.30, nous aurons le plaisir de remettre le **Mérite chênnois** à deux personnes récipiendaires.  
D'une part, nous honorerons Mme Yvonne Posternak, épouse du Dr Posternak, lui-même ami de Jean-Jacques Gautier. Cette personne s'est battue toute sa vie pour que les droits des handicapés mentaux soient reconnus. Elle a porté son action et sa parole au-delà des frontières communales, dans le cadre de la Ligue internationale des Associations d'Aide aux Handicapés mentaux.  
D'autre part, nous honorerons M. Eric Golay pour son action au sein de la commune, durant les 45 années passées dans la Compagnie des Sauveteurs auxiliaires.  
Comme à l'accoutumée, nous recevrons, lors de cette même soirée, les personnes nouvellement naturalisées.
- Le mardi 28 avril, à 20h.00, nous accueillerons à la salle communale Jean-Jacques Gautier l'**Orchestre Buissonnier** qui nous proposera "un parcours dépaysant entre néoclassicisme, jazz et renouveau".
- Le jeudi 30 avril, le jury du **concours "Ode est Où ?"** se réunira pour sélectionner les projets d'aménagement du bassin sis sur la place homonyme. Les trois projets retenus seront exposés et feront l'objet d'un vote de la population.

#### 4) Propositions du Conseil administratif

##### *4.1 Désignation de 70 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2010*

Le Président passe la parole à M. Biedermann pour présenter le sujet.

M. Biedermann souligne en préambule que ce point revient à l'ordre du jour chaque année. Chacun aura pu constater, dans la délibération, que le choix est ciblé, soit des personnes âgées de 25 à 60 ans. Ce travail est fait par le secrétariat de la mairie sur la base du rôle électoral et selon une méthode aléatoire. C'est donc le fruit de ce choix portant sur 70 jurés qui est soumis ce jour au Conseil pour validation.

M. Reverdin observe que le rôle de juré auprès des tribunaux est certainement important, du moins on le verra d'ici quelques semaines. Mais c'est aussi un rôle qui, pour certaines personnes, peut être relativement lourd, professionnellement, dans un certain nombre de situations. Par excès de curiosité, il s'est amusé à établir le rapport de la population dans le rôle électoral entre Conches et le village de Chêne-Bougeries. Au regard d'un pourcentage de 17% pour Conches et 83% pour le village, il arrive dans la liste à une proportion de jurés électoraux de 28,5% / 71,5%. Il se demande dès lors quelle est la clé de répartition et pourquoi Conches est "privilegiée" à ce point.

M. Karr fait remarquer que si l'on commence à établir des statistiques géographiques, comme le fait M. Reverdin, sur les droits et les devoirs des citoyens des différents quartiers de la commune, on ne va pas s'en sortir. En l'occurrence, il a vraiment le sentiment que c'est un choix aléatoire; c'est une répartition qui est reconduite d'année en année. Il faudrait dès lors comparer plusieurs années pour se rendre compte si les pourcentages sont respectés.

Le Président suggère de demander à l'administration communale de chercher une réponse à l'interrogation de M. Reverdin pour l'année prochaine. Il propose de ne pas faire lecture de la liste des jurés, puisque chacun l'a reçue en annexe à la convocation du jour. Il donne lecture du préavis.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

#### DESIGNATION DE 70 JURES AUPRES DES TRIBUNAUX POUR L'ANNEE 2010

Vu la lettre circulaire du Département des Institutions - Service des votations et élections du 30 janvier 2009 et conformément à l'art. 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 (E 2 05) -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

ARRETE comme suit la liste des jurés auprès des tribunaux pour l'année 2010 :

## COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES

## JURES DES TRIBUNAUX 2010

Chêne-Bougeries I (Centre) - Hommes

675.65.349.02	NADAS	Marc	Sans activité	18.08.1965
678.76.133.04	NEIDHART	David	Civiliste	02.02.1976
679.84.238.09	NEUHAUS	Valentin	Masseur	07.05.1984
685.66.484.09	NOGUES	Frédéric	Employé de banque	22.12.1966
695.63.159.03	OLIVIER	Pascal	Architecte paysagiste	28.02.1963
698.58.155.08	OTTONE	François	Coiffeur	24.02.1958
706.56.159.02	PENET	Yves	Photographe	28.02.1956
711.60.383.01	PETIT	Michel	Conseiller financier	21.09.1960
717.84.338.01	PINTO	David	Etudiant	07.08.1984
720.59.434.09	PONCET	Pierre-Laurent	Paysagiste	03.11.1959
724.77.277.06	QUINODOZ	Alexandre	Opérateur	15.06.1977
749.59.245.00	RIVA	Thierry	Développeur	14.05.1959
750.77.227.03	ROBATEL	Marc	Sapeur pompier	27.04.1977
759.54.405.00	ROSSI	Jean-Pierre	Fonctionnaire	05.10.1954
764.64.205.09	ROWLAND	David	Opérateur	05.04.1964
776.65.441.04	SALAMOLARD	Dominique	Mécanicien	10.11.1965
778.80.229.00	SAUER	Serge	Etudiant	29.04.1980
812.58.245.02	SCHENKEL	Christian	Architecte	14.05.1958
821.63.257.03	SCHMID	André	Chanteur	26.05.1963
789.71.146.01	SIMONS	Emmanuel	Employé de banque	15.02.1971
798.64.333.03	SUTTER	Christian	Conseiller en prévoyance	02.08.1964
888.83.125.02	TOGNON	Nicolas	Employé	25.01.1983
904.53.282.09	USELLINI	Marco	Employé de banque	20.06.1953
912.80.453.06	VIGNE	Jacques	Etudiant	22.11.1980
914.61.409.01	VIONNET	Jean-Yves	Styliste en horlogerie	09.10.1961

Chêne-Bougeries I (Centre) - Femmes

78.72.742.08	NESENSOHN	Alexandra	Employée de commerce	11.08.1972
510.54.810.06	NICOLAS	Marie	Infirmière	10.10.1954
686.74.704.07	NOVERRAZ	Léa	Vendeuse	04.07.1974
404.57.655.00	OCHSNER-GOUMAZ	Laurence	Institutrice	24.05.1957
701.71.525.00	PAGANO	Joëlle	Psychologue	25.01.1971
702.74.584.02	PANISSOD	Maud	Responsable marketing	22.03.1974
704.56.730.01	PAYOT ROCHAT	Viviane	Aide-Hospitalière	30.07.1956
280.67.689.04	PERRET-DELLA BELLA	Carole	Assistante dentaire	27.06.1967
892.56.504.05	PETIT-ANDREOLI	Christine	Economiste	04.01.1956
910.67.669.05	REICHMUTH VERONA	Magda	Secrétaire	07.06.1967
489.64.662.03	RIS-HUGUENIN	Nathalie	Graphiste	31.05.1964
729.67.759.02	RAULT OEDERLIN	Virginie	Fonctionnaire intern.	28.08.1967
274.67.673.00	RÜEGG-CURRERI	Carmen	Employée	11.06.1967
775.68.506.06	SÄGESSER	Regula	Employé de banque	06.01.1968
810.68.560.02	SCHEIDEGGER	Corinne	Stagiaire avocate	29.02.1968
833.61.577.07	SCHORER	Evelyne	Bibliothécaire	15.03.1961

257.77.658.07	SELHOFER-CAUDERAY	Caroline	Employée de commerce	27.05.1977
404.59.511.09	SHEFLER-GONIN	Sara	Mannequin	11.01.1959
877.69.587.01	TASDELEN	Elcin	Experte bijouterie	25.03.1969
877.81.827.01	TCHERNIN	Laura	Etudiante	27.10.1981
421.65.542.01	VALLOTTON-GUISOLAN	Michèle	Laborantine	11.02.1965
908.66.704.00	VARONE	Nadège	Employé de banque	04.07.1966
926.62.529.08	WAGNIERE-SALINAS	Olga	Sans profession	29.01.1962
333.66.891.03	WEBER-FAVRE	Sylvie	Assistante médicale	29.12.1966
821.59.545.02	ZANARONE-SCHMID	Sandra	Secrétaire	14.02.1959

#### Chêne-Bougeries II (Conches) - Hommes

678.70.364.04	NESTOLA	Giuseppe	Vice-Président	02.09.1970
680.80.210.03	NICOD	Mathieu	Etudiant	10.04.1980
686.67.353.00	NOUSPIKEL	Olivier	Employé	22.08.1967
697.64.354.09	OSSENT	Daniel	Employé de banque	23.08.1964
703.60.106.01	PASCHE	Christophe	Commerçant	06.01.1960
726.60.104.05	RAMON	Vicente-José	Courtier en bourse	04.01.1960
736.64.378.05	RENTSCH	Denis	Médecin	16.09.1964
741.51.228.07	RICHARD	Daniel	Employé transmission	28.04.1951
752.65.132.01	RODRIGUEZ	Mauricio	Ingénieur	01.02.1965
869.57.656.07	STRYIENSKI	Zofia	Sans profession	25.05.1957

#### Chêne-Bougeries II (Conches) - Femmes

676.59.537.05	NASH-BENNEY	Heather	Sans profession	06.02.1959
678.67.742.07	NERI BERNAUDON	Florence	Employée d'hôpital	11.08.1967
680.58.643.01	NICOLE	Annemarie	Journaliste	12.05.1958
694.51.521.07	OHRY-KOSSOY	Karin	Traductrice	21.01.1951
710.76.526.09	PESANT	Sophie	Sans profession	26.01.1976
725.57.803.06	RADEFF PREVOST	Elisabeth	Enseignante	03.10.1957
754.63.539.01	ROHREGGER	Elisabeth	Directrice	08.02.1963
777.60.608.06	SANTAMARIA URFER	Dolorès	Psychologue	08.04.1960
644.66.779.08	SHONE-MERCIER	Sandrine	Courtière	17.09.1966
253.59.612.07	SIEGRIST-CAO	Thanh Thuy	Juriste	12.04.1959

#### **4.2 Participation de la ville de Chêne-Bougeries aux frais d'élaboration du PLQ "Le Nouveau Prieuré" : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 105'300.--)**

Le Président, en l'absence de Mme Tiercy, présidente de la commission Petite enfance-jeunesse et de Mme Salerno, présidente de la commission Finances, passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz indique que la commission Petite enfance-jeunesse a préavisé favorablement et à l'unanimité ce crédit d'investissement. Un courrier a été adressé au BCAS précisant qu'en cas de non réalisation du projet, ce montant serait bien évidemment restitué à la commune. C'est donc la preuve qu'il ne s'agit pas d'une

subvention, mais bel et bien d'un crédit d'investissement en tant que tel. Elle rappelle également qu'au moment de la prise de possession des locaux, un acte sera signé portant sur la constitution d'un droit de superficie en faveur du BCAS ainsi que sur la constitution de lots en PPE.

Le Président passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen signale que la commission Finances a examiné l'orthodoxie de cette demande. A l'unanimité, par 7 voix pour, elle a préavisé favorablement ce crédit d'investissement (l'amortissement sur 10 ans figurera au budget de fonctionnement, sous la rubrique "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif"). Pour le reste, il n'a rien à ajouter; Mme Grandjean-Kyburz ayant déjà fait allusion à cet engagement de la part du BCAS, en cas d'éventuelle non réalisation, de restituer le montant à la commune.

Le Président demande si un membre de la commission Finances souhaite prendre la parole en tant que représentant de ladite commission.

M. Karr tient à intervenir, non pas au nom de la commission, mais en son nom propre. Au sein de la commission Finances, il s'était interrogé sur le fait qu'on demande de participer au niveau financier à un PLQ, alors que celui-ci avait déjà été voté. Il demande simplement qu'à l'avenir – tout en assurant de son soutien lors du vote de ce jour lorsqu'un plan de quartier ou autre acte d'aménagement du territoire, tel qu'un projet de déclassement ou un quelconque document liant le Conseil municipal en matière de frais ultérieurs, le débat financier ait lieu préalablement à l'adoption du PLQ, du plan de déclassement, de l'autorisation de construire ou de la constitution de servitudes et autres. Ainsi, il n'y aurait plus rien à dire par rapport à une demande comme celle qui est soumise ce jour. Il a d'ailleurs le sentiment que cette question de principe a été bien comprise par la commission Finances concernant les projets à venir.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHENE-BOUGERIES AUX FRAIS  
D'ELABORATION DU PLQ "LE NOUVEAU PRIEURE" :  
VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 105'300.--)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité, soit par 8 voix pour, par la commission Petite enfance-jeunesse lors de sa séance du 2 février 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 9 mars 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, par **19 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 105'300.-- pour couvrir la participation financière de la ville de Chêne-Bougeries aux frais d'élaboration du PLQ "Le Nouveau Prieuré";

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 105'300.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 79.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2019.

**4.3 PLQ N° 29410 - chemin de la Bessonnette - construction de collecteurs EP/EU : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 217'000.--)**

Le Président passe la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-nature-environnement.

M. Karr déclare préférer que le Président passe d'abord la parole au conseiller administratif en charge du dicastère.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann souligne que le crédit demandé a été accepté à la majorité, par 7 voix pour et 1 abstention, par la commission Mobilités-nature-environnement. Il rappelle que la commune doit assurer l'écoulement des eaux en-deçà du PLQ. Ce dernier finissant le long de la parcelle en question, la commune de Chêne-Bougeries doit assumer la liaison depuis cette parcelle jusqu'à la Seymaz. Le Domaine de l'Eau (DomEau) a en effet décidé de faire écouler les eaux sur le versant sud plutôt que sur la route de Chêne et la rue de Chêne-Bougeries, les égouts de ces deux voiries étant déjà surchargés.

Le Président passe la parole à M. Karr.

M. Karr a l'habitude, après les présentations de M. Biedermann, comme celles-ci sont fort bien préparées, de dire qu'il n'a rien à ajouter.

Le Président passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen sait gré à la commission Finances d'avoir examiné, là aussi, sur le plan de l'orthodoxie financière, cette demande de crédit. Tous les détails ont été fournis sur la manière dont se décompose le montant de CHF 217'000.--. Il a aussi été signalé que la commune a la possibilité d'obtenir ultérieurement une subvention cantonale à hauteur

../..

de 15%. Par ailleurs, les taxes d'équipements seront versées, le moment venu, par les intéressés. C'est la raison pour laquelle, après avoir constaté que le Conseil administratif souhaitait amortir cette dépense sur 20 ans, la commission Finances a préavisé positivement cette demande de crédit à l'unanimité, soit par 9 voix pour.

Le Président demande si un membre de la commission Finances souhaite prendre la parole au nom de la commission ? Si tel n'est pas le cas, il ouvre la discussion.

M. Rivoire souhaiterait un renseignement. Sauf erreur, il existe une servitude et sa question est de savoir si cette dernière est en faveur de la commune.

M. Biedermann explique que ladite servitude est plutôt en faveur du propriétaire de la parcelle. La commune pour sa part doit inscrire une servitude de passage et d'entretien, comme d'habitude.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PLQ N° 29410 – CHEMIN DE LA BESSONNETTE – CONSTRUCTION DE  
COLLECTEURS EP/EU : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET  
FINANCEMENT (CHF 217'000.--)

Vu les art. 30, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 1 abstention par la commission Mobilités-nature-environnement lors de la séance du 3 mars 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 9 mars 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 18 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'entreprendre la construction de collecteurs EP/EU jusqu'aux exutoires cantonaux sur les parcelles concernées par le PLQ N° 29410 – chemin de la Bessonnette;

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 217'000.--, dont à déduire la subvention cantonale de 15% du coût des collecteurs;

de comptabiliser la dépense nette pour la commune de Chêne-Bougeries dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense prévue au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 79.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2010 à 2029.

Mme Bauduccio-Deluc indique qu'elle est concernée, raison pour laquelle elle s'est abstenue.

M. Karr rappelle que, sur le plan formel, si quelqu'un est concerné et ne peut pas prendre part au vote, il ne s'abstient pas. Ainsi, il y a unanimité et il pense qu'en l'état, c'est symboliquement important. La deuxième chose qu'il aimerait faire, de manière tout à fait inhabituelle, en tant que président de commission, c'est de remercier M. Perrin pour la contribution décisive qu'il a eue concernant l'amélioration de ce projet, lors de la discussion en commission.

#### ***4.4 Rénovation de l'entrée du parc Stagni et réaménagement de la déchetterie verte sise dans le périmètre de la mairie : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 293'000.--)***

Le Président passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia indique que ce crédit a été préavisé favorablement, à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions. Chacun aura pu lire tous les détails. Elle aimerait simplement ajouter que la déchetterie sera exclusivement réservée aux communiens, grâce à une barrière d'accès et une carte que ces derniers pourront se procurer auprès de la mairie contre un montant "x". Sans parler formellement au nom de Mme Salerno, présidente de la commission Finances, qui n'est pas là ce jour, elle souhaiterait ajouter que le crédit a également été préavisé favorablement par ladite commission, ceci à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann n'a pas grand-chose à ajouter, si ce n'est simplement de constater qu'après la remise en état et le rafraîchissement du 132, route de Chêne, ces travaux vont dans le sens d'un aménagement d'une place autour de la mairie. Cela concerne aussi la barrière qui se trouve entre le 130 et le 132, route de Chêne, comme cela a été dit, afin de mieux gérer le traitement des déchets verts. A noter que le tonnage a été multiplié par 4 au cours des dernières années. Pour le surplus, le détail est fourni dans l'exposé des motifs accompagnant la délibération.

Le Président passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen souligne que Mme Garcia a dit l'essentiel, sauf deux choses : la première, c'est que l'amortissement se fait sur 20 ans, la deuxième, que le crédit sollicité s'élève à CHF 292'672.-- (addition exacte), arrondi à CHF 293'000.--.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RENOVATION DE L'ENTREE DU PARC STAGNI ET REAMENAGEMENT DE  
LA DECHETTERIE VERTE SISE DANS LE PERIMETRE DE LA MAIRIE :  
VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 293'000.--)

Vu les articles 30, lettres e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité, soit par 8 voix pour, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 5 mars 2009 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 9 mars 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 293'000.-- pour couvrir les travaux de rénovation de l'entrée du parc Stagni et de réaménagement de la déchetterie verte sise dans le périmètre de la mairie;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 293'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 33.03.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2010 à 2029.

**4.5 Chêne-Bougeries/route Jean-Jacques Rigaud (Enquête publique N° 1632) - Projet de modification des limites de zones N° 29699-511 : préavis**

Le Président prend la parole en tant que président de la commission Urbanisme pour dire que ce projet de déclassement en zone 4A de deux parcelles, l'une appartenant à un propriétaire privé et l'autre étant en main de la commune, a fait l'objet de plusieurs séances de la commission qu'il préside ainsi que d'un Conseil municipal extraordinaire, au mois de décembre dernier, au cours duquel a été présenté un résumé complet de l'historique ainsi que des tenants et aboutissants du projet. Suite au projet de loi, actuellement déposé devant le Grand Conseil, le Conseil municipal, en tant qu'autorité communale, est sollicité pour un préavis, avant que ledit Grand Conseil ne statue de son

adoption ou non. L'objet du vote du Conseil municipal concerne donc la proposition de déclassement de ces deux parcelles. Cette dernière a été préavisée favorablement lors de la dernière commission Urbanisme par 5 voix pour, 4 voix contre et une abstention, ce vote reflétant assez bien la teneur des discussions qui ont eu lieu lors des dernières séances de commissions ainsi que lors du Conseil municipal extraordinaire cité.

M. Walpen précise qu'il s'agit ce soir essentiellement d'une décision administrative, ce qui n'enlève rien à l'intérêt que toutes et tous porteront par la suite à ce projet et à la réalisation de ce qui tient à cœur, tant au Conseil administratif qu'au Conseil municipal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Karr souligne que c'est une opposition de groupe dont il entend faire part et, conformément à la tradition, elle sera transmise in extenso au secrétariat général : pour dire d'abord que, pour les Verts, ce déclassement est légal et probablement même légitime. En tout cas, il est bien dans l'air du temps et dans l'air du béton dans lequel on vit. On a toujours dit que les Verts de Chêne-Bougeries n'étaient pas opposés, par principe, à la construction de logements sur ces parcelles, pour autant que l'intérêt public d'un projet de déclassement l'emporte largement, d'une part, sur un intérêt public tout aussi légitime qui est celui de la production alimentaire, de la production vivrière de façon générale, puisque c'est une parcelle agricole (du moins aujourd'hui, elle est d'utilisation agricole); d'autre part, sur la notion d'agriculture de proximité, d'agriculture urbaine, où cette parcelle offrirait une opportunité extraordinaire. Or, la déclasser, c'est renoncer à cela. Une zone 4B en soi n'est pas scandaleuse, cela dépend de ce qu'on en fait.

Un autre principe chez les Verts de Chêne-Bougeries, que les membres du Conseil auront entendu brandir un certain nombre de fois, c'est de ne pas faire de déclassement, sans projet. Or, c'est bien le projet lié au présent déclassement qui pose problème aux Verts, parce qu'il est connu, il a de gigantesques parkings en sous-sol, il a une imperméabilisation massive, il a une implantation sans qualité. D'autre part, il y a ici un cortège d'occasions ratées de créer un quartier exemplaire sur ce qui est la dernière grande parcelle dont la commune n'est pas seulement autorité de préavis, mais également propriétaire pour une bonne partie du PLQ. Il y a donc une marge de manœuvre dont elle s'est elle-même amputée.

Tout bien réfléchi, les Verts n'arrivent pas à se résigner à cet état de fait, donc ils continueront à se battre pour une amélioration du PLQ qui découlera de ce déclassement, s'il est voté. Par ailleurs, on présente ce PLQ comme étant une fatalité, pas pour les Verts qui continueront à demander à ce que la commission d'urbanisme du canton l'améliore sur des points essentiels. Les Verts continueront à fustiger la tendance productiviste qui consiste à bourrer au maximum chaque mètre carré constructible. Cette fois, c'est à plat, d'autres fois, c'est en hauteur, mais l'essentiel est le rendement foncier et ce n'est pas la vision qu'ont les Verts de l'urbanisme. Ce déclassement pose la question de planifications techniquement et juridiquement parfaites, mais qui passent à côté de l'essentiel, c'est-à-dire quel visage et quelle qualité souhaitons-nous donner à la commune pour les cent prochaines années ? Ces cent prochaines années commencent ce

soir. C'est pour cette raison que les Verts ne préavisent pas favorablement ce déclassement.

Mme Sobanek souligne que le groupe Socialiste est arrivé à la même conclusion que les Verts, en partie pour les mêmes raisons. Elle a déjà fait part elle-même, en séance de commission, qu'elle trouvait que la commune, en tant que propriétaire d'une partie des parcelles, a raté des occasions de faire participer la population à l'élaboration d'un quartier : un quartier modèle en ce qui concerne la participation, un quartier modèle en ce qui concerne la mobilité, un quartier modèle en ce qui concerne l'utilisation des énergies douces pour les chauffages et aussi en ce qui concerne une meilleure mixité. Or, on va avoir un projet extrêmement classique, avec d'un côté, des villas et des appartements privés entourés de jardins fermés et de l'autre, quelque chose où on va lancer soi-disant un concours, mais qui va ressembler à une barre dans laquelle on va mettre en grande partie les logements sociaux de la commune. En fait, on a raté la création d'un quartier vivant, comme M. Karr l'a souligné, un projet dont la commune aurait dû être porteuse, selon elle, ce qu'elle regrette beaucoup. C'est pour cette raison que le groupe Socialiste votera également contre ce PLQ.

Le Président rappelle à Mme Sobanek et à M. Karr qu'on est en train de parler d'un projet de modification de zones; on ne parle pas ce soir d'un PLQ qui n'est pas encore en consultation. Que l'on soit bien d'accord, c'est bel et bien d'un projet de déclassement dont on parle ce soir.

Mme Sobanek confirme que c'est bien le cas, mais comme à chaque fois, le projet de PLQ qui est joint signifie que l'on va au final se retrouver avec des barres qu'elle affectionne particulièrement ! Ainsi, à chaque fois que l'on parle de déclassement, on se retrouve ensuite avec de telles constructions, raison pour laquelle elle s'oppose ce soir au projet de déclassement.

Mme Sommer souhaiterait rappeler que dans le cadre d'un projet de modification de zones, il faut présenter a priori un projet de PLQ. Que les PLQ soient adoptés ou non, dans un deuxième temps, c'est une autre question qui n'occupe pas le Conseil ce soir. On vient de dire que ce projet est illégal (*rectification dans l'assemblée*); elle a donc mal compris et s'en excuse. De son point de vue, il existe cependant un autre problème. Les habitants de Chêne-Bougeries sont souvent perçus comme des "Neinsager" en matière de construction de logements, alors que tant le canton que la commune en ont besoin. La commune n'arrive plus à loger les jeunes qui doivent s'en aller et s'établir ailleurs. Pour qu'on aie une commune vivante, il faut aussi avoir la possibilité d'offrir des logements aux jeunes qui n'ont pas beaucoup de moyens. C'est pour cela qu'elle votera en faveur de ce déclassement.

M. Karr tient à dire qu'il a de la peine à croire que le Président du Conseil, en tant que président de la commission Urbanisme, vienne rappeler en séance plénière qu'on ne parle que d'un déclassement. Il sait tout comme lui, du moins il n'ignore pas que le PLQ prévoit un déclassement. Contrairement à ce qu'a dit Mme Sommer, le PLQ n'est pas toujours présenté pour justifier le déclassement, parfois on décline de but en blanc et parfois – et c'est mieux – on décline avec un projet de PLQ. Ces deux objets étant

liés, on est obligé de se prononcer sur l'opportunité du déclassement, comme prévu dans le projet dont on sait d'ores et déjà qu'il est mauvais, de son point de vue, plutôt que de simplement laisser passer le déclassement parce que le Département aura beau jeu de dire ensuite que le Conseil l'a accepté.

Mme Sobanek tient à préciser, et c'est une évidence, que le groupe Socialiste ne s'oppose pas du tout à la construction de logements, et surtout pas à des logements à un prix abordable pour les jeunes. Comme il l'a déjà dit en d'autres occasions, le groupe Socialiste aurait souhaité un autre projet. C'est donc la raison de son opposition, contre le déclassement, et non pas contre le PLQ.

M. Spinelli souligne qu'il est le premier à se réjouir d'un concours d'architecture qu'on pourrait effectuer sur la parcelle de la commune; ce serait une chose formidable. Il souhaiterait cependant rappeler que le PLQ dont on parle a connu plusieurs étapes au cours desquelles certaines propositions ont quand même soulevé un certain intérêt. Or, le canton a imposé un emplacement d'immeubles qui est peu propice au gain d'énergie passive, qui laisse place à une quantité de places de parking, etc. Personnellement, il ne pense pas que c'est une bonne idée. Il aimerait aussi soulever un point dont on ne parle pas tellement, à savoir l'échange de droits à bâtir sur lequel il y avait doute, lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal.

Le Président fait remarquer que ces droits à bâtir ne concernent pas le déclassement de la zone.

M. Spinelli rétorque, comme l'a expliqué M. Karr, que les choses sont très liées. Il souhaiterait donc terminer sur ce point. L'échange de droits à bâtir n'est pas encore clair; on ne sait pas encore exactement de quoi il s'agit et le parti Radical avait émis lui-même des doutes à ce sujet. Personnellement, il ne peut donc pas approuver ce déclassement sans savoir exactement de quoi le PLQ sera fait.

Mme Garcia tient d'abord à dire qu'il est clair que le parti Radical est en faveur de ce déclassement. S'agissant des propos de M. Spinelli, elle s'étonne beaucoup, car elle n'a aucun souvenir que le parti Radical ait eu un quelconque doute par rapport à un échange de terrains. Tant personnellement qu'au nom du parti Radical, elle déplore la position des Verts et des Socialistes qui se déclarent toujours pour une société où tout le monde peut trouver un logement, et lorsqu'il existe une possibilité, font barrage à cause de soi-disant barres. Finalement, une maison, c'est toujours quelque part une barre. D'autre part, les Verts et les Socialistes s'opposent à un modèle, mais c'est leur modèle, alors que pour quelqu'un d'autre, cela peut être un autre modèle. Un modèle, cela se discute, c'est un point de vue. Elle trouve quand même triste qu'on bloque tout le temps des projets alors qu'on n'arrive pas à loger des gens sur la commune; ils ne trouvent pas d'appartements, ils doivent aller en France et ensuite on se plaint qu'ils reviennent polluer avec leurs voitures. Elle trouve cela franchement déplorable et elle ne comprend pas la position de ces deux partis.

Mme Sommer tient à préciser qu'elle a relevé l'exigence du PLQ sur le site officiel de l'Etat; si M. Karr entend contester...

M. Karr souligne que c'est nouveau, mais pendant très longtemps ce n'était pas clair.

Mme Sommer entend bien cela mais elle aimerait rappeler, en ce qui concerne la densification des zones, que les motifs qui ont accompagné ce projet ne sont pas tous exposés. Si M. Karr souhaite qu'elle en donne lecture, elle le fait volontiers. Elle lit quelques passages pour démontrer que le projet de densification est très bien expliqué.

M. Karr croit avoir compris la source de confusion chez Mme Sommer. Cela concerne l'exigence d'un PLQ pour réaliser une opération en aval d'un déclassement : c'est ce point qui figure sur le site de l'Etat. Or, il n'est pas question d'exigences, à sa connaissance, d'un PLQ pour présenter un projet de déclassement, mais bien pour concrétiser des constructions en aval d'un déclassement. En d'autres termes, il y a d'abord un déclassement, ensuite un PLQ, et enfin une autorisation de construire.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CHENE-BOUGERIES/ROUTE JEAN-JACQUES RIGAUD (ENQUETE PUBLIQUE N° 1632) PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES N° 29699-511 :  
PREAVIS

Vu la lettre du Département du territoire du 18 novembre 2008 demandant la mise à l'enquête publique du projet de modification des limites de zones N° 29699-511 (création d'une zone de développement 4A) à la route Jean-Jacques Rigaud -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 24 novembre au 24 décembre 2008 -

Vu la lettre du Département du territoire du 23 janvier 2009 demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit projet de modification des limites de zones -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention par la commission Urbanisme lors de sa séance du 10 mars 2009 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 13 voix pour et 6 voix contre,**

DECIDE de donner un préavis favorable au projet de plan N° 29699-511, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries (création d'une zone de développement 4A) à la route Jean-Jacques Rigaud et au projet de loi qui s'y rapporte.

## 5) Présentation des comptes 2008 de la commune de Chênes-Bougeries

M. Walpen présente l'essentiel des comptes au rétroprojecteur. Il passe ensuite en revue les différents chapitres du plan comptable communal et relève en particulier les éléments ci-après :

- Les dépenses liées au personnel ont été bouclées avec un total d'un peu plus de CHF 6 millions, certes au-dessus du budget, mais M. Walpen rappelle que cette augmentation est liée notamment à l'engagement de personnel intérimaire, en raison de l'absence de M. Muratel, secrétaire adjoint, responsable des Finances et des RH. Ces montants seront remboursés pour partie par les assurances.
- Toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune ont été bouclées avec un total inférieur au budget, les charges d'exploitation courantes sont donc maîtrisées.
- Les contributions à d'autres collectivités publiques et les subventions accordées ont respecté les engagements prévus.
- Quant à la répartition des charges de fonctionnement 2008, elles représentent le 11.68% du total des dépenses. Dans la comparaison entre les charges et les revenus sur les 4 dernières années, on s'aperçoit du fait qu'il existe une progression des charges, mais également des revenus.
- L'évolution irrégulière des amortissements est principalement due au fait que le résultat des exercices précédents prenait en compte la dissolution d'importantes provisions. Les contributions à d'autres collectivités publiques, soit les financements d'activités cantonales ou intercommunales, augmentent en fonction des décisions prises au niveau cantonal et intercommunal.

M. Walpen commente ensuite un graphique relatif à la péréquation financière intercommunale. A partir de 2010, avec la nouvelle péréquation qui sera incessamment votée par le Grand Conseil, la commune sera sollicitée pour une participation à hauteur d'environ 1 million de francs. De plus, il rappelle que les charges de la commune ont été grevées, par l'application de la loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat, par un montant de quasiment CHF 1 million, en 2008. Il y a eu par ailleurs des frais de perception supplémentaires (CHF 400'000.--), un supplément de participation de la commune pour les communes frontalières (environ CHF 170'000.--) et enfin, la perte sur la part communale à l'impôt immobilier complémentaire de l'ordre de CHF 350'000.--.

En ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques, CHF 807'000.-- de centimes additionnels ont été encaissés. A ce propos, avec le nouveau système dit *post numerando*, le contribuable payant ses impôts sur la base du revenu de l'année en cours, il est difficile d'apprécier avec exactitude la production enregistrée au cours d'un seul exercice. Les comptes annuels sont confirmés au mieux 2 ans plus tard. Cela signifie que cette année, on connaît de manière plus précise la production effective de l'année 2007. C'est sur la base de ces chiffres que le budget 2010 va être préparé.

Le reliquat d'impôts étant de l'ordre de 15 millions de francs, la provision a été portée à un montant supérieur à celui de 2008, car il y a, d'une part, des créances anciennes

difficilement recouvrables et, d'autre part, parmi les créances des années notamment 2007, voire 2008, on sait d'ores et déjà que, la conjoncture économique étant défavorable, on risque de connaître de grandes difficultés à percevoir toutes les rentrées fiscales.

M. Walpen termine sa présentation par la lecture de quelques phrases du rapport de la fiduciaire à savoir que cette dernière "... suggère à la commune un suivi attentif de l'évolution de ses créances fiscales sur la base des informations précises que le Département des Finances lui fournira dans l'avenir afin de valider une adéquation des provisions nécessaires pour couvrir les risques de pertes".

Puis, il distribue les documents nécessaires à l'examen des comptes.

## **6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal**

Le Président informe, en tant que président de la commission Urbanisme, qu'actuellement, au sein de ladite commission, est étudié un programme de concours relatif à l'étude d'une variante "rénovation" du secteur Nord-Ouest du village de Chêne-Bougeries.

Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions, communique l'avancement de certains travaux. En ce qui concerne la Maison de la Gradelle, suite au rapport de la commission Ad hoc, il a été demandé que l'avant-projet retourne à la commission qu'elle préside, ceci afin d'aller de l'avant. Cette dernière s'est donc saisie du dossier et attend des informations de la commission Petite-enfance jeunesse pour que l'architecte puisse finaliser l'avant-projet dans le but de demander la délivrance d'une autorisation de construire. Deuxièmement, chacun sait que la commune a été approchée par M. Prokesch, administrateur de la société Frontimmo SA, en vue de l'acquisition d'un immeuble entièrement en LUP HLM (48 logements) à Grange-Canal. La commission Bâtiments-constructions élargie à l'ensemble du Conseil municipal a reçu M. Prokesch ainsi qu'un représentant de l'Office cantonal du logement, en date du 5 février 2009. L'avis général des membres présents n'a pas été très positif, ceci pour plusieurs raisons, faute de mixité sociale notamment ainsi que du fait de la taille des appartements. La commission a estimé qu'il fallait d'abord qu'une réflexion soit menée sur le type de logements sociaux que la commune veut offrir à ses communiens, c'est-à-dire définir sa politique du logement. Enfin, le Conseil administratif, sur demande de la commission Finances, est en train d'analyser le processus de transformation, le moment venu, de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries en une fondation mixte.

M. Favarger aimerait simplement dire, à propos de la Maison de l'Enfance, qu'il avait été étonné du fait qu'il n'y ait pas eu de débat au sein du Conseil municipal sur la teneur du rapport de la commission Ad hoc et, notamment, qu'une opportunité d'un redimensionnement éventuel de ce projet n'ait pas été envisagée.

Mme Sobanek rebondit sur cette intervention.

Le Président fait remarquer qu'on se situe au niveau des communications.

Mme Sobanek rétorque qu'il s'agit d'une communication de la commission Bâtiments-constructions. Tout le monde a le droit de s'exprimer. Elle a connaissance de la teneur des procès-verbaux et s'étonne du fait que ces derniers mentionnent le projet de construire cette Maison de l'Enfance tel qu'il a été proposé, mais surtout tel qu'il a provoqué une remise en question par des habitants du quartier. Elle s'attendait au moins à un redimensionnement du projet; elle entend faire part ici de son étonnement ainsi que de son opposition à la construction telle qu'envisagée de cette Maison de l'Enfance.

Mme Bisanti aimerait dire que le projet avance, mais qu'on ne tient pas compte des avis des pétitionnaires. Ceux-ci vivent cela comme un projet imposé. Elle le redit encore une fois, les habitants de la Gradelle ne sont pas du tout contents. On devrait prendre le temps de les écouter. Ils ne sont pas inquiets du projet en tant que tel, mais de sa dimension. Elle trouve cette inquiétude légitime parce qu'un projet aussi grand implique la destruction de leur cadre de vie, ne serait-ce que l'espace de jeux pour les enfants de la Gradelle, mais aussi pour ceux des villas environnantes. Des arbres vont être abattus, il existe des problèmes de circulation, etc. Tous ces manquements attristent profondément les habitants de la Gradelle qui ont le sentiment de ne pas être considérés comme citoyens de cette commune. On ne tient pas compte de leur pétition.

Le Président remercie Mme Bisanti pour cette déclaration.

M. Liberek rappelle qu'une concertation a eu lieu dont les détails figurent dans le rapport qui a été présenté au début de l'année 2009 au Conseil municipal. Concernant la délégation au Centre sportif Sous-Moulin, les comptes d'exploitation 2008 ont été présentés à la commission Sport-secours ainsi qu'à la commission Finances par M. Hirt, directeur dudit CSSM. Il informe du fait qu'il existe un écart budgétaire de CHF 167'000.-- mais les comptes d'exploitation 2008 ont été acceptés à l'unanimité des représentants du Conseil intercommunal. Il a été proposé d'amortir ce montant de CHF 167'000.--, en prélevant CHF 100'000.-- sur la fortune et en répartissant la différence de CHF 67'000.-- entre les trois communes concernées, ceci conformément au règlement du CSSM.

Mme Martin-Achard intervient pour la délégation au 4C. Conformément à ce qui avait été prévu, les commissions Culture des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex se sont réunies à Chêne-Bougeries le 19 février 2009 pour discuter ensemble du thème de la future exposition ArtChêne. Le thème retenu est celui de l'habillage des abribus des communes concernées (il en existe quatre par commune).

Mme Sobanek, pour la commission Affaires sociales-prévention, signale que cette année, ses membres sont invités par le "Cœur des Grottes", association que la commune soutient activement. Ils se sont donc rendus dans leurs locaux et c'était pour chacun un moment fort intéressant.

## 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

M. Perrin revient sur les communications de M. Biedermann faites en début de séance où ce dernier a fait état du mandat donné aux SIG pour des questions de gestion de traitement des eaux, en lieu et place d'une entreprise privée. Il aimerait savoir si des offres ont été sollicitées ou si le mandat a été attribué de gré à gré.

M. Biedermann répond que le mandat a été adjugé pour l'année 2009 seulement, ceci après trois interventions des SIG. L'intention probable du canton est de piloter l'ensemble des réseaux secondaires pour toutes les communes. En fait, le canton gère déjà le traitement des eaux de 5 ou 6 communes.

M. Perrin observe qu'il a été fait état du rapport de la commission Ad hoc; par contre le coût dudit objet n'a pas été évoqué. On a articulé plusieurs chiffres, dont un montant de CHF 2.5 millions, dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation de construire, mais ce chiffre lui paraît fantaisiste. Il aimerait des données plus précises, ce d'autant plus que lors du dépôt d'un projet, on fournit en principe une estimation du coût au m<sup>3</sup>. Dans le cas de figure, il y a de nombreux points d'interrogation et il souhaiterait qu'ils soient levés. Il souhaiterait notamment que l'on précise le coût de la construction, de la réhabilitation des m<sup>2</sup> rachetés à l'Eglise protestante ainsi que des aménagements extérieurs qui doivent être mis en place. De son point de vue, l'élément financier n'a pas été abordé, il a été éludé et il aimerait qu'on indique un montant précis (qu'il suppose être de l'ordre de CHF 5 à 7 millions).

Le Président prend note de cette demande et veillera à ce qu'il y soit donné réponse.

M. Rivoire remercie le Conseil administratif pour la pose d'un kit école sur la route Jean-Jacques Rigaud. Sa question est de savoir si ce tronçon sera limité à 40 km/h., de la même manière que sur la commune voisine de Cologny.

M. Biedermann répond par l'affirmative.

Mme Sobanek a constaté qu'il n'existe pas d'abaissement du trottoir allant de la Poste à la Clinique des Grangettes. Or, c'est difficile de s'y rendre avec quelqu'un en chaise roulante. Pourquoi ce trottoir n'a-t-il pas été abaissé ?

En ce qui concerne la Maison de la Gradelle, Mme Sobanek reconnaît que chaque parti avait un représentant au sein de la commission Ad hoc. Cependant, après les auditions, elle s'attendait à ce qu'il y ait transmission du dossier au Conseil municipal, pour des raisons de transparence envers la population. Ceci lui paraît d'autant plus important que seules les décisions du Conseil municipal peuvent faire l'objet d'un référendum.

Le Président rappelle que le Conseil municipal est une assemblée délibérative; il est lié par un règlement qui ne prévoit pas de réponse directe à la demande de Mme Sobanek. Mais on peut toujours le modifier.

M. Liberek a une remarque à mi-chemin entre une question et une proposition. En début de séance, on a évoqué les problèmes de comportement d'une personne en mentionnant un diagnostic : il ne faudrait pas que cela figure au procès verbal du Conseil. Sa proposition consiste à supprimer cette information.

Mme Martin-Achard souhaiterait savoir, en ce qui concerne la circulation sur le chemin Jules-Cougnard, si la commune peut envisager de faire poser des coussins berlinois, des seuils de ralentissement. En effet, la circulation est assez dense tous les matins avec énormément de parents qui passent sur le chemin avec leurs poussettes pour amener leurs enfants à la crèche. Il ne faudrait pas attendre qu'il y ait un accident pour ralentir le trafic dans une zone 30 qui n'est pas respectée, en particulier par les nombreux véhicules à deux roues (scooters et motos).

M. Karr a une proposition et une question :

- 1) Sa proposition individuelle s'intitule : *"Ça joue la carafe pour l'utilisation de l'eau de Genève comme boisson officielle du Conseil municipal !"* Chacun aura vu la campagne de promotion de l'eau de Genève faite par les SIG; on apprend une foule de détails sur les qualités et vertus de l'eau courante et sur les aberrations écologiques et économiques de l'eau en bouteille. Il propose que la commune se dote de splendides carafes destinées à recevoir de l'eau de Genève sur les pupitres du Conseil municipal lors de ses séances ainsi que lors des séances de commissions, pour remplacer les bouteilles. Il espère que cette proposition ne tombera pas à l'eau.
- 2) Selon l'art. 33, al. 2, les questions sont posées au Conseil administratif qui répond immédiatement ou au cours de la prochaine séance : le président peut ouvrir un bref débat sur la question et la réponse.... Sa question est donc la suivante : *"Le Conseil administratif objecterait-il à ce qu'il y ait un débat sur le rapport que la commission Ad hoc sur la Maison de la Gradelle a rendu ?"*

Mme Grandjean-Kyburz signale que le Conseil administratif ne répond pas sur le siège.

M. Favarger rebondit sur une question posée récemment concernant la publicité dans la Poste de Chêne-Bougeries. Il propose d'essayer d'obtenir des TPG qu'ils limitent la publicité incroyablement agressive figurant sur la plupart des trams.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement sur ce sujet.

Mme Bauduccio-Deluc demande s'il est possible qu'il y ait des tournées d'agents de sécurité municipale dans le village, notamment autour de 20h.-21h., car il y a eu plusieurs tentatives d'agressions à l'encontre de personnes âgées.

## 8) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente sept dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 16 oui et 4 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 16 oui et 4 abstentions.

Candidature 3 : Préavisée favorablement par 17 oui et 3 abstentions.

Candidature 4 : Préavisée favorablement par 17 oui et 3 abstentions.

Candidature 5 : Préavisée favorablement par 17 oui et 3 abstentions.

Candidature 6 : Préavisée favorablement par 17 oui et 3 abstentions.

Candidature 7 : Préavisée favorablement par 17 oui et 3 abstentions.

Puis le Président lève la séance à 22h.53.

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
J.-M. KARR

Le Président  
du Conseil municipal  
J. LOCHER